

**VENDREDI
17/11/2023
à 20 h00**



CONCERTATION PUBLIQUE

LOI APER

Définition des Zones d'Accélération

Dans le cadre de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, les communes ont pour mission d'identifier des zones d'accélération favorables à l'accueil de tout type d'installation renouvelable avant la fin de l'année 2023.

Afin de mener une planification énergétique en accord avec les possibilités et projets des territoires ainsi que ses habitants, nous vous proposons de vous rencontrer au travers d'une réunion publique le 17 novembre 2023 à 20 heures ou de vous exprimer via un registre disponible en mairie du 02/11 au 17/11/2023,

Lieu : Salle Polyvalente

